

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES**

Séance du vendredi 26 janvier 2018

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 10

Par suite d'une convocation en date du 16 janvier 2018, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie, le vendredi 26 janvier 2018 à 20h30, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

Etaient présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Virginie Gauthier, Estelle Gioni, Brigitte Bongard, MM. Jean-Marie Duprey, Philippe Gauthier, Rodolphe Grandjonc, Stéphane Vernier, Pascal Briche, Hervé Henri.

Etait absent excusé : Monsieur Sylvain Gioni donne pouvoir à Madame Estelle Gioni

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire
pris
au sein du conseil.

M Stéphane Vernier est désigné comme secrétaire de séance.

Adoption du Compte rendu vendredi 08 décembre 2017

Le compte-rendu du vendredi 08 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Tarif de l'eau 2018 : Délibération N°01/2018

Le conseil municipal décide à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année 2018

Décomposition du prix du m3 d'eau potable - 2018

	Lotissement Les Herbues		Le village	
abonnement du compteur	25,00		25,00	
prix du m3 d'eau hors taxes	0,950		0,950	
Redevance pollution domestique		0,420		0,420
Redevance modernisation du réseau	station	0,300	provision pour travaux réseau collectif	0,300
assainissement du Lotissement sur la collecte des eaux usées coût réel de l'assainissement calculer à partir des factures liées à la station/ consommation eau potable en m3	2,00			
Assainissement du village non collectif			provision	0,420
prix du m3		3,670		2,090

CLECT - Rapport définitif 2017 de la commission locale d'évaluation des charges transférées: Délibération N°2/2018

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses parties législative et réglementaire, et notamment les articles L.5211-25-1, L.5211-17, L.5216-5 II et III, ainsi que L.2333-78 ;

VU le Code Général des Impôts notamment son article 1609 nonies C ;

VU l'arrêté préfectoral n°2527 en date du 17 novembre 2016 portant la création de l'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory, Froncles issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Chaumont, de la Communauté de Communes du Bassin Nogentais et de la Communauté de Communes du Bassin de Bologne Vignory Froncles ;

VU les statuts de la communauté d'agglomération annexés à l'arrêté préfectoral susvisé ;

VU la délibération en date du 14 janvier 2017 portant la constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

VU le rapport définitif 2017 annexé portant évaluation des charges transférées par les communes membres ;

CONSIDERANT que la CLECT, régulièrement convoquée, s'est réunie le 28 septembre 2017 ;

CONSIDERANT que le rapport qui a pour objet de présenter une méthodologie d'évaluation des charges transférées à la Communauté d'Agglomération et de définir les estimations des charges supportées par les communes membres, a été adopté à l'unanimité par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

CONSIDERANT que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ;

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le rapport définitif 2017 d'évaluation des charges transférées établi par la CLECT,

Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération

Frais de scolarité « Part bâtiment » année scolaire 2017/2018 N° 3/2018

Par délibération du 15 décembre 2018, la commune de CHAMARANDES –CHOIGNES a décidé à l'unanimité les prix suivants pour la scolarisation des élèves de Verbiesles pour l'année scolaire 2017-2018 :

- 125,00 € par enfant

Le Conseil Municipal donne son accord pour le règlement.

Création d'un ossuaire : Délibération N°4/2018

Le conseil municipal dans sa séance du 29 septembre 2017 a approuvé le règlement municipal du cimetière et a décidé de la création d'un ossuaire.

Après présentation du devis proposé par les Pompes Funèbres et Marbrerie GUERIN d'un montant de 1440 € HT pour l'ensemble de l'offre, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux.

Suite aux demandes de subventions, la création d'un ossuaire n'est pas éligible.

Travaux forestiers : Délibération N° 5/2018

1-Travaux sylvicoles

Suite à la présentation du programme des actions à réaliser en 2018 pour l'aménagement forestier, il apparaît nécessaire de faire le dégagement manuel des régénérations naturelles prévu par l'ONF.

Le montant des travaux qui s'élèvent à 2325,00 € sont susceptibles d'être subventionnés.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le devis sous réserve de l'obtention de la subvention du GIP Haute Marne avec un minimum de 20% d'aide.

2-Ventes année 2017 – Forêt communale de VERBIESLES

VENTES ANNEE 2017 – FORET COMMUNALE DE VERBIESLES		
Parcelles		Montant
26-27-28-29	SEFE	7450 €
19	DESPREZ	3207 €
42-43-44		6103 €
	TOTAL	16760 €

3-Application du régime forestier

Sur proposition de l'ONF, le conseil municipal, demande l'application du régime forestier pour les parcelles cadastrales suivantes :

TERRITOIRE COMMUNAL DE VERBIESLES			
Section	Numéro Parcelle	Lieu-dit	Surface
A	455	SOUS LE BOIS MILLET	0 ha 06a 80 ca
B	63	SUR LA TETE DE VACHE	0 ha 73 a 37 ca
B	64	SUR LA TETE DE VACHE	0 ha 42 a 20 ca
B	66	SUR LA TETE DE VACHE	0 ha 25 a 80 ca
B	67	SUR LA TETE DE VACHE	0 ha 22a 50 ca
B	141	AU CHAMP BLANC	0 ha 26 a 44 ca
C	471p	SUR L'ESSARTON	0 ha 11 a 26 ca
ZA	48	AU CHAMP SARAZIN	0 ha 41 a 60 ca
Total application			2 ha 49 a 97 ca

Point sur les travaux

- Les travaux du Petit lavoir sont terminés.
- Le garde- corps doit être posé le 31 janvier 2018

Information sur les paiements :

Budget principal

Tiers	Objet	Réalisé en €
MAILLEFERT	Travaux rénovation petit lavoir	4510,20
MAILLEFERT	Travaux rénovation petit lavoir – Décompte final	5233,80

Questions et informations diverses :

La toiture de l'église a souffert lors de la dernière tempête. Une déclaration a été faite à l'assurance (franchise de 288 €). En fonction du montant des travaux, une expertise sera peut être nécessaire.

Le SMBMA a été contacté pour signaler les branchages bloqués sous le pont de la Marne.

Les parents d'élèves de l'école Anne Marie FOURRIERE souhaitent créer une malle de déguisement et en appellent aux dons.

Mme GRIONI et Monsieur VERNIER ont participé à une réunion du SITS. Ce dernier poursuit son travail jusqu'au 1^{er} septembre 2018. La compétence des transports scolaires appartenant à la Région, sera déléguée à l'Agglomération de Chaumont.

Mme GAUTHIER informe que le conseil d'école de Chamarandes a voté de repasser à 4 jours à la rentrée scolaire 2018. Ce choix devra être validé par l'inspection académique.

La station d'épuration a fait l'objet de nouveaux réglages. Des contrôles doivent se faire régulièrement sur le prochain trimestre.

Madame le Maire indique que la galette a été un franc succès.

La date du prochain conseil est fixée au 02 mars 2018 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Séance du vendredi 26 janvier 2018

Délibération N°1/2018 : Tarif de l'eau 2018

Délibération N°2/2018 : CLECT - Rapport définitif 2017 de la commission locale d'évaluation des charges transférée

Délibération N°3/2018 : Frais de scolarité « Part bâtiment » année scolaire 2017/2018

Délibération N° 4/2018 : Création d'un ossuaire_

Délibération N°5/2018 : Travaux forestiers

Marie-Noëlle Hubert

Jean-Marie Duprey

Virginie Gauthier

Philippe Gauthier
Vernier

Rodolphe Grandjonc

Stéphane

Estelle Grioni
pouvoir de Sylvain Grioni

Hervé Henry

Brigitte Bongard

Pascal Briche

Sylvain Grioni
Absent pouvoir à Estelle Grioni